



Féchy, le 7 mai 2019

MUNICIPALITÉ  
DE  
1173 FÉCHY

### Séance du Conseil Général du 18 juin 2019

**Préavis municipal n° 3/2019  
Réaménagement du « Jardin du Souvenir »**

#### AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Après quelques années d'utilisation et de constatations relayées par notre employé communal, il s'avère que le « Jardin du Souvenir » doit subir quelques transformations afin de pouvoir agrandir le bac de récupération des cendres et créer un sas permettant un écoulement plus « doux » de ces dernières.

La Municipalité profite de cette transformation afin de répondre à la demande du Conseil général de pouvoir faire poser des plaques de marbre de chaque côté du monument, ceci dans le but de permettre aux familles, d'inscrire ou non les noms des défunts sur des plaquettes métalliques.

Le coût global de ces travaux est devisé à CHF 20'000.—.

#### CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis n° 3/2019 du 7 mai 2019 ;
- ouï le rapport de la COGEFIN chargée d'étudier ce préavis ;
- ouï le rapport de la commission de l'ancien collège chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## LE CONSEIL GENERAL DE FECHY DECIDE

1. d'accepter le préavis n° 3/2019 du 7 mai 2019 ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.— destiné à la réalisation de ces travaux ;
3. de financer ce crédit par la trésorerie courante pour un montant de CHF 20'000.—
4. d'amortir le montant de CHF 20'000.— sur une année, par le compte de fonctionnement n° 440.3311.00 en 2019 et non prévu au budget..

Adopté en séance de Municipalité le 7 mai 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire

  
Andreas Meyer

  
Katyla Labhard

